



Euthanasie et suicide médicalement assisté

Synthèse des ateliers citoyens de l'EREN
Soirée de restitution – Le Havre – 21 mars 2022

Mylène GOURIOT
Guillaume GRANDAZZI

Présentation

Le débat sur l'autorisation d'euthanasie ou de suicide médicalement assisté a été relancé par une proposition de loi de janvier 2021 « visant à affirmer le libre choix de la fin de vie et à assurer un accès universel aux soins palliatifs en France » ayant pour but de modifier la loi précédente, dite « loi Claeys-Léonetti », en « créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie ». L'EREN a souhaité organiser des ateliers ouverts à tous afin de susciter une réflexion citoyenne autour de ce sujet sur le territoire normand et d'en présenter une synthèse restituant ces débats.

- **4 ateliers de septembre 2021 à janvier 2022**
- **3 sites : Caen, Rouen et Dieppe**
- **une soixantaine de participants**

Introduction : constats et enjeux identifiés

Loi actuelle à la fois insuffisamment connue et difficile à appliquer

- Manque de moyens (HAD, soins palliatifs)
- Insuffisance d'information et de formation des professionnels et des patients
- Augmentation des demandes de fin de vie à domicile

Des patients qui souhaitent être davantage acteurs de leur fin de vie

- Jusqu'où respecter l'autonomie du patient en situation de fin de vie ?

Faut-il faire évoluer la loi pour résoudre des situations très spécifiques ?

De quoi parle-t-on ?

Fin de vie

- Entre définitions légale, médicale, sociale, spirituelle et religieuse, quelle prise en compte de la subjectivité du patient ?

Euthanasie

- Des représentations contrastées : mort douce et désirée *versus* acte violent et intolérable

Suicide médicalement assisté

- Une alternative à l'euthanasie ou un abandon de la société ?

L'euthanasie : un soin ou un droit ?

Regards sur la loi actuelle : points de consensus

Améliorer l'accès aux soins palliatifs

- Diminuer les inégalités territoriales d'accès, que la loi évolue ou non

Lever le tabou sur la fin de vie pour informer

- Loi Claeys-Léonetti, directives anticipées, personne de confiance, soins palliatifs, obstination déraisonnable...

Améliorer l'accompagnement de la fin de vie à domicile

- Développer les équipes mobiles, former et informer les professionnels comme les proches et les aidants

Regards sur la loi actuelle : points de désaccord

Ambivalence des patients

- L'incertitude quant au réel désir du patient n'autorise pas un acte irréversible
- Il est possible de lever ces incertitudes par un cheminement et un accompagnement suffisamment longs et ainsi d'envisager d'accéder aux demandes d'euthanasie et/ou de SMA

Légalisation de l'euthanasie : accompagnement ou renoncement de la société ?

- Possibilité supplémentaire pour des patients, même minoritaires
- Rupture de la solidarité envers les plus vulnérables et manquement au devoir de protection

Des demandes qui interrogent les valeurs du soin et les convictions religieuses

- Entre l'interdit de donner la mort et la volonté de soulager la souffrance, l'intentionnalité de l'acte en question

Evaluer (et faire évoluer ?) la loi actuelle

Nécessité d'un état des lieux

- Retour d'expérience sur l'application de la loi, sur l'information des soignants et des usagers (directives anticipées, personne de confiance, sédation profonde et continue)

3 axes d'évolution

- Maintenir la loi actuelle, la faire mieux connaître et appliquer
- Autoriser des euthanasies d'exception en maintenant le cadre général actuel
- Légaliser pour répondre à la demande sociale

Légaliser l'euthanasie et le SMA : les enjeux d'une hypothèse

Pour qui ?

- Les personnes capables d'en faire la demande ?
- Quid des mineurs et des majeurs protégés ?
- Quid des personnes dont le pronostic vital n'est pas engagé à court terme ?
- Quid des directives anticipées et de la personne de confiance ?

Par qui ?

- Le prescripteur : nécessairement un médecin
- L'effecteur : un soignant ou un non-soignant ? Au choix du patient ?
- Une pratique intégrée aux soins palliatifs ou non ?
- Nécessité d'une procédure collégiale
- Quelle échelle territoriale pour une instance de suivi, de contrôle et d'évaluation pour garantir une bonne régulation des pratiques ?

Légaliser l'euthanasie et le SMA : les enjeux d'une hypothèse

Où ?

- Hôpital, domicile, établissements spécialisés ou associations agréées ?
- Se donner les moyens de respecter les choix des patients

Avec qui ?

- Le patient doit rester au centre et c'est sa décision qui fait foi
- Associer la famille et les proches quand c'est possible et souhaité par le patient
- Quels autres acteurs associer à l'accompagnement du patient à cette décision ?
- Nécessité d'un cheminement qui assure d'une décision éclairée
- Quelle place pour les directives anticipées et la personne de confiance dans la prise en compte de la dernière expression de sa volonté ?

Retour d'expérience sur les ateliers

Meilleure compréhension des enjeux du sujet

- Cadre légal
- Arguments liés aux différentes positions
- Nouvelle proposition de loi

Pas de changement radical des opinions mais des opinions plus nuancées qui prennent en compte la complexité des enjeux

MERCI

Pour consulter la synthèse de cet atelier :
www.espace-ethique-normandie.fr/13182/



EREN

Espace de Réflexion
éthique de Normandie

<https://www.espace-ethique-normandie.fr>

